

Quelques parents (Mme SALEMBIER, Mme VANHECKE, Mme POIRIER, Mr LEROY anciens membres du bureau) souhaitent que le bureau démissionne à la rentrée pour permettre aux nouveaux parents de participer à la formation d'un autre bureau. Le bureau prend acte de cette demande et le Président précise que cette nécessité ne sera envisagée que si les statuts le prévoient ou le permettent. Mme CHATEAUMINOIS indique, par ailleurs, qu'il est actuellement question de retravailler les textes du Guide du bon usage de la Convention sur le fonctionnement de l'APE.

### **Présentation de l'exercice 2007**

En préambule, Mr LEROY demande où en est l'audit commandé par l'ancien bureau démissionnaire dont il faisait partie. Le Président répond que l'auditeur a demandé des documents supplémentaires. Mr BARBIER, gestionnaire, les a transmis. Le bureau a demandé à l'auditeur une réponse avant le départ de Mr BARBIER.

Mr BARBIER présente l'exercice financier 2007 et en explique certains détails. L'assemblée interroge Mr BARBIER sur la ligne démenagement du groupe électrogène qui s'élève à 47000€ et qui paraît élevé. Mr BARBIER informe l'assemblée que cette ligne regroupe plusieurs dépenses qui comprennent notamment le passage d'un câble spécial du nouveau local jusqu'à l'ancienne boîte de câblage, la construction d'un local pour le groupe, l'achat d'une citerne et la mise en place d'un nouveau tableau électrique.

**L'ensemble du rapport financier est expliqué par Mr BARBIER qui informe l'assemblée des parents d'élèves que la situation financière du LAC est pour la première fois satisfaisante puisque le montant du fond de réserve correspond à 58 jours de fonctionnement comme le préconise les procédures de gestion de l'AEFE.**

Après cela il est procédé par le Président à la lecture du PV de l'Assemblée générale du 15 décembre 2007 suivi par son adoption par vote à mains levées (une abstention).

Le Président demande ensuite à l'assemblée si elle souhaite voter séparément le rapport moral et le rapport financier. L'assemblée demande un vote global. Il est procédé au vote par bulletin secret à la demande de Mme SALEMBIER. Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants : **27 OUI 28 NON.**

Le vote sanctionnant les rapports financier et moral simultanément, l'assemblée se demande ce qui est ainsi rejeté : le rapport moral ou le rapport financier ? Il est impossible de recommencer le vote car certains parents sont partis immédiatement après celui-ci. L'assemblée se trouve devant une situation sans précédent.